

**ROYAUME DE  
BELGIQUE**

----  
PROVINCE  
du  
BRABANT WALLON

----  
ARRONDISSEMENT  
de  
NIVELLES

-----  
**COMMUNE**  
De  
**ITTRE**



**ORDONNANCE DE POLICE  
TEMPORAIRE - Tournage  
série "Baraki" - du 1er août  
au 15 novembre 2022**

**Du registre aux délibérations du Collège  
Communal a été extrait ce qui suit :**

-----  
**Séance du 25 juillet 2022**  
-----

**Présents :** Christian FAYT - Bourgmestre,  
Pascal HENRY, Fabienne MOLLAERT, - Échevins,  
Françoise PEETERBROECK, Présidente du CPAS

Secrétariat assuré par Carole SPAUTE, Directrice  
générale

**Excusé(s) :** Lindsay GOREZ, Jacques WAUTIER

**LE Collège Communal,**

**OBJET :** Tournage de la série "Baraki"

**LIEU :** Ittre

**PÉRIODE :** du 1er août au 15 novembre 2022

**CONTACT :** 10.80 films SPRL - Tony VAN COTTHEM (Directeur de  
production) - 0499/36.40.83 - tony@sundaypistols.be

-----  
Vu l'article 130 bis de la nouvelle Loi communale aux termes duquel  
le Collège communal est compétent pour les ordonnances de police  
temporaires relatives à la circulation routière ;  
Vu l'article 119 de la nouvelle Loi communale ;  
Vu l'article 135, al. 2 de la Nouvelle loi communale, en vertu duquel la  
commune est garante de la sécurité sur l'ensemble des voiries  
publiques ;  
Vu les articles L-1133-1 et L-1133-2 du Code de la Démocratie Locale  
et de la Décentralisation ;  
Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;  
Vu la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par  
l'arrêté royal du 16 mars 1968 et les arrêtés royaux modificatifs ;  
Vu l'arrêté royal du 01 décembre 1975 portant règlement sur la police  
de la circulation routière et les arrêtés royaux modificatifs ;  
Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 fixant les dimensions minimales  
et les conditions particulières de placement de la signalisation  
routière ;  
Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2020 relatif à la  
signalisation des chantiers et obstacles sur la voie publique ;  
Vu la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives  
communales ;  
Vu l'arrêté royal du 9 mars 2014 relatif aux sanctions administratives  
communales pour les infractions en matière d'arrêt et de  
stationnement et pour les infractions aux signaux C3 et F103  
constatées au moyen d'appareils fonctionnant automatiquement ;  
Vu le Règlement général sur la police adopté par le Conseil communal  
du 26 janvier 2016 ;  
Vu la délibération du conseil communal du 26 janvier 2016  
approuvant le protocole d'accord à signer avec Monsieur le Procureur  
du Roi pour l'application du régime des sanctions administratives  
communales en cas d'infractions de roulage commises par des  
majeurs ;  
Vu le Protocole signé avec Monsieur le Procureur en exécution de la  
décision dont question à l'alinéa précédent ;

**ROYAUME DE  
BELGIQUE**

----  
PROVINCE  
du  
BRABANT WALLON

----  
ARRONDISSEMENT  
de  
NIVELLES

-----  
COMMUNE  
De  
**ITTRE**



**ORDONNANCE DE POLICE  
TEMPORAIRE - Tournage  
série "Baraki" - du 1er août  
au 15 novembre 2022**

Vu la délibération du Conseil communal du 22 novembre 2016,  
portant décision :

.de recourir aux services des fonctionnaires provinciaux pour assurer  
la tâche d'infliger les amendes administratives communales prévues  
dans le règlement général de police ,  
.d'approuver et de signer les 4 conventions établies dans ce cadre  
avec le Conseil provincial ;  
Considérant la demande d'autorisation reçue le 1er juillet 2022 pour  
le tournage du film dont question ci-avant ;  
Considérant que le Collège, en séance du 18 juillet 2022, a donné son  
accord pour le tournage du film sur l'entité d'Ittre sous réserve des  
mesures en vigueur dans le cadre de la lutte contre la propagation du  
Covid-19 ;  
Considérant que l'événement dont question ci-avant, nécessite la  
prise de mesures de circulation en vue d'assurer la sécurité des  
usagers ;

Le Collège communal,  
À l'unanimité,

**DÉCIDE :**

**Article 1er.**

La SPRL 10.80 films est autorisée à réaliser le tournage de la saison 2  
de la série "Baraki" sur l'entité d'Ittre, et plus précisément sur le  
camping communal du 1er août au 15 novembre 2022. Déroulement  
du tournage : Préparation du camping entre le 1er août et le 5  
septembre 2022. Tournage entre le 6 septembre et le 15 novembre  
2022. Il y aura entre 20 et 22 jours de tournage (actuellement planifié  
du 6 au 16 septembre et du 10 au 21 octobre 2022)

**Article 2.**

Le stationnement sera interdit sur les emplacements de parking se  
trouvant à l'entrée du camping communal ( ne concerne pas les  
emplacements situés à rue ), excepté les équipes de production.  
Cette mesure sera matérialisée par la pose de signaux E1, avec  
mention des dates et heures de l'interdiction. La signalisation sera  
placée par notre service travaux.

**Article 3.**

L'organisateur est chargé d'avertir les riverains par le biais d'un toute-  
boite.

**Article 4.**

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté est passible des  
sanctions prévues par les lois et décrets et leurs arrêtés d'exécution  
et le cas échéant sous le régime des sanctions administratives  
communales en l'application de l'article 90 du Règlement général de  
police susvisé, adopté par le conseil communal du 26 janvier 2016.

**Article 5.**

Le non-respect du présent arrêté peut entraîner la fin immédiate de  
l'événement.

**Article 6.**

Le présent arrêté sera adressé aux autorités concernées.

**ROYAUME DE  
BELGIQUE**

----  
PROVINCE  
du  
BRABANT WALLON

----  
ARRONDISSEMENT  
de  
NIVELLES

----  
COMMUNE  
De  
ITTRE



**ORDONNANCE DE POLICE  
TEMPORAIRE - Tournage  
série "Baraki" - du 1er août  
au 15 novembre 2022**

Pour le Collège Communal :

La Directrice générale  
(s) C. SPAUTE

Le Bourgmestre  
(s) Ch. FAYT

Pour extrait conforme :  
Par Ordonnance :

La Directrice générale

Le Bourgmestre

  
Carole SPAUTE

  
Christian FAYT

